

## LE MOT DU MAIRE

Chères brionnaises, chers brionnais,

*Il n'est pas toujours bon de parler des choses qui fâchent...*

*Mais bon... Nos impôts augmentent de 2 % ! Pour nous aussi, ce serait aucune augmentation le mieux, mais voilà, le coût de la vie a augmenté officiellement de 3,6 à 3,8 %, suivant les sources, en 2021. Et plutôt que de ne rien faire pendant des années et de subir ensuite une très grosse augmentation... nous avons préféré suivre – quand même – le coût de la vie, ce qui nous permet quelques améliorations dans la commune ! L'équipe municipale en a débattu en commission et en conseil, et le choix n'a pas été facile.*

**Bernard LEFEVRE**



## VIT'DIT !

### BOITES AUX LETTRES !

Pour faciliter le travail du cantonnier de la commune mais aussi du facteur, pensez à vous identifier clairement sur la boîte aux lettres !



### TONTE DES FOSSES DES ROUTES COMMUNALES

En raison de la hausse importante des carburants et dans un souci de bonne gestion du budget communal, la tonte des fossés sera réalisée de manière raisonnée. Merci de votre compréhension.

### JARDIN DE VAL MAUBRUNE

Val Maubrun, le jardin de Thérèse Lemeignan à La Brionne, reconnu comme espace d'enseignement selon les préceptes du jardin planétaire, défini par Gilles Clément.

Samedi 30/4, la signature de cette charte, créée par l'université européenne des métiers d'art, valide son travail respectueux de la nature engagée depuis 1997 mais aussi sa formation auprès d'élèves du lycée des Vazeix de la Haute-Vienne, qui trouvent ici un accompagnement différent.

Gilles Clément présent à semé quelques idées autour de l'adaptabilité des plantes, de leur présence et du vivre tous ensemble.

Aussi si vous ne connaissez pas encore ce jardin remarquable : courez le voir !!

## VIE COLLECTIVE

### L'ECOLE

L'école de La Brionne fait partie du Regroupement Pédagogique Intercommunal avec St Léger le Guéretois et accueille les enfants de ces deux communes, de la maternelle au cours préparatoire.

Cette année les enfants sont répartis en 2 classes, l'une comprend la petite et moyenne section soit 19 élèves, l'autre la grande section et le CP soit 17 élèves.

Les écoliers sont donc mélangés et bénéficient ainsi d'une dynamique de groupe, avec une aide des plus grands vers les plus jeunes, des échanges entre tous qui favorisent les apprentissages.

Cette pratique de mise en commun permet également de développer l'entraide, la discussion, les premières relations sociales ... c'est donc une richesse pour les enfants, toujours encouragée par les équipes enseignantes et d'accompagnement.

Les apprentissages ont aussi lieu à l'extérieur : découverte de la forêt, des lieux d'intérêt comme le jardin de Val Maubrun, mais aussi lors de sorties au cinéma, à la bibliothèque ... voire pour des voyages plus lointains.

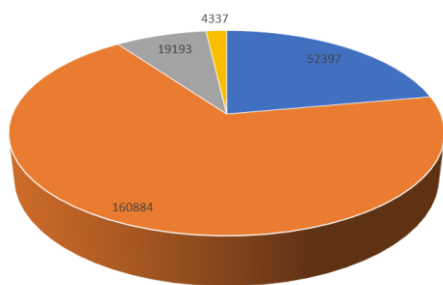
Cette diversité est permise par l'implication de l'équipe enseignante et des parents via leur association, aussi la municipalité souhaite vivement que les effectifs des prochaines années permettent de poursuivre cette démarche déjà ancienne.

Le maintien de cette école est conditionné au nombre d'élèves qui la fréquentent. Jeunes parents, pensez-y !

# BUDGET COMMUNAL

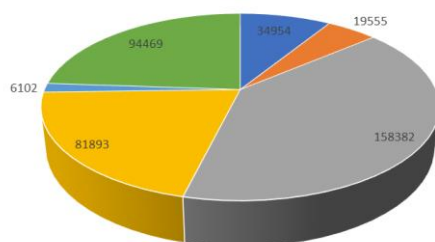
## BUDGET 2021

Dépenses de Fonctionnement 2021



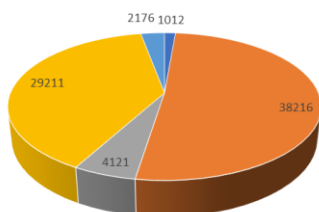
■ Charges à caractère général ■ Charges de personnel  
■ Autres charges de gestion courante ■ Charges exceptionnelles

Recettes de Fonctionnement 2021



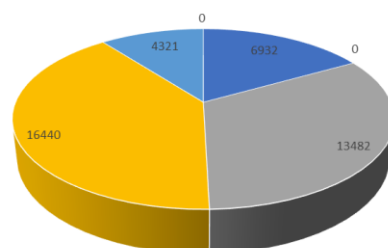
■ Atténuation de charges ■ Produits des services ■ Impôts et taxes  
■ Dotations et subventions ■ Produits exceptionnels ■ Résultat reporté 2020

Dépenses d'Investissement 2021



■ Immobilisations incorporelles ■ Immobilisations corporelles ■ Cessions  
■ Dotations, fond et réserves ■ Emprunts et dettes

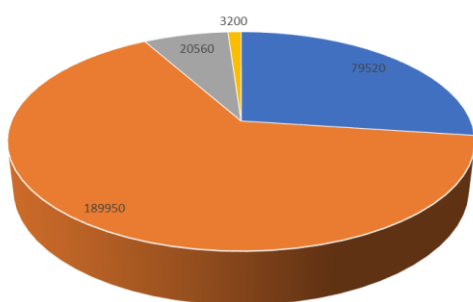
Recettes d'Investissement 2021



■ Subventions d'investissement ■ Emprunts et dettes  
■ Dotations, fonds et réserves ■ Excédent d'investissement  
■ Immobilisations corporelles ■ Virement de la section de fonctionnement

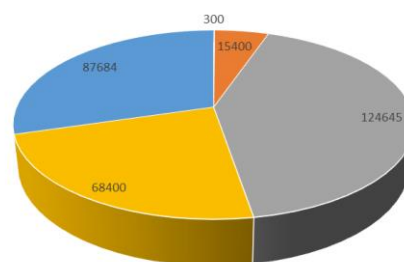
## BUDGET PREVISIONNEL 2022

Dépenses de Fonctionnement 2022



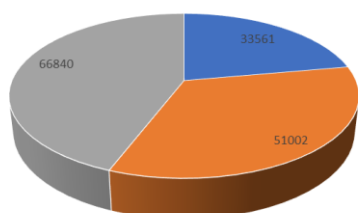
■ Charges à caractère général ■ Charges de personnel ■ Autres charges de gestion courante ■ Impôts et taxes

Recettes de Fonctionnement 2022



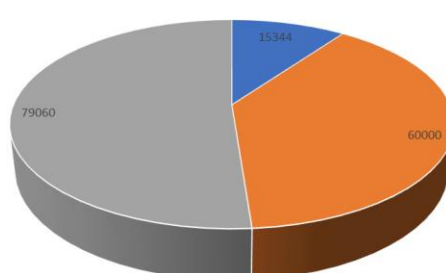
■ Atténuation de charges ■ Produits des services ■ Impôts et taxes  
■ Dotations et subventions ■ Résultat reporté 2020

Dépenses d'Investissement 2022



■ Déficit d'investissement reporté ■ Immobilisations corporelles ■ Dotations, fond et réserves

Recettes d'Investissement 2022



■ Subventions d'investissement ■ Emprunts et dettes ■ Dotations, fonds et réserves

## Lutte contre le frelon asiatique



La prolifération du frelon asiatique (*vespa velutina*) fait courir un risque aux populations et aux cheptels d'abeilles domestiques. Le syndicat apicole « l'Abeille Creusoise » et le Conseil Départemental de la Creuse conjuguent leurs efforts en expérimentant en 2021 et 2022 un programme de lutte fondé, entre autres, sur un accompagnement financier en faveur de la destruction des nids actifs de cette espèce.

Vous constatez la présence d'un nid de frelons asiatiques, contactez l'une des entreprises partenaires conventionnées figurant sur le site <http://www.labeillecreusoise.fr>

## Brûlage des déchets verts

**Il est interdit aux particuliers de brûler les végétaux secs ou humides chez soi, que ce soit dans un incinérateur ou à l'air libre \***

Cette pratique est ancienne dans notre département et son interdiction est encore insuffisamment connue, aussi il convient d'informer tous les habitants afin qu'ils modifient leurs habitudes, pour le bénéfice de tous.

### Pourquoi ?

Cette opération dégage des substances toxiques, pour les humains et l'environnement, en particulier des particules fines, dioxines ... Par exemple brûler 50 kg de déchets verts émet autant de particules que :

- 13 000 kms parcourus par une voiture diesel récente.
- 12 mois de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière fioul performante...

De surcroît, ceci peut engendrer des troubles de voisinage liés aux odeurs ou à la fumée dégagée.

**Attention :** Les agriculteurs ne sont pas concernés par cette disposition, sous respect de mesures de prudence (distance de maison, surveillance du feu ...).

### Les solutions ?

L'herbe de tonte, les feuilles mortes, les branchages ... sont à conserver chez soi ou à déposer dans un espace dédié : espace municipal « déchets verts » ou en déchèterie.

Ces résidus peuvent aussi être utilisés comme compost, broyés et servir de paillage.

Sachez qu'en cas de non respect de cette interdiction, l'amende encourue peut aller jusqu'à 450 € !

\*Code de la santé publique et règlement sanitaire – Article 84.

## Carte d'accès obligatoire pour entrer dans les déchèteries Evolis 23

Des barrières automatiques sont installées sur les déchèteries de Guéret, Genouillac, La Souterraine, Dun-le-Palestel et Bénévent-l'Abbaye. Ces barrières s'ouvrent en présentant la carte devant la borne prévue à cet effet.

Dans les déchèteries de Sardent, Saint-Vaury, Nouziers et Noth, les usagers doivent badger auprès du gardien de déchèterie.

Pour les particuliers, les visites sont gratuites, le contrôle d'accès servant à réguler les entrées, sécuriser les sites et empêcher l'accès aux non usagers d'Evolis 23. Les déchèteries d'Evolis 23 sont très fréquentées occasionnant des temps d'attentes non négligeables, aussi les usagers sont invités à grouper leurs apports de déchets afin de réduire leur nombre de passages et ainsi aider au désengorgement.

**Un justificatif de domicile ne permet pas l'entrée en déchèterie, il faut impérativement présenter et badger sa carte Evolis 23 pour accéder aux installations.**

Les seules exceptions à cette règle concernent :

- Les nouveaux habitants du territoire qui n'ont pas encore de carte, pour des encombrants ou autres déchets issus du vidage d'une maison du territoire sous présentation d'une attestation de location (du propriétaire) ou d'acquisition de la maison (du notaire ou de la mairie) s'ils n'ont pas encore de justificatif de domicile.

- Les personnes n'habitant pas sur le territoire d'Evolis 23 mais intervenant ponctuellement pour débarrasser l'habitation d'une personne proche décédée. S'ils sont dans l'impossibilité de présenter la carte d'accès de l'habitation concernée, ils doivent contacter au préalable les services d'Evolis 23 pour qu'un justificatif leur soit transmis.

Ainsi, pensez bien à prendre votre carte avec vous quand vous vous rendez sur une déchèterie !

Pour plus d'informations sur les déchèteries, rendez-vous sur [www.evolis23.fr/decheteries/](http://www.evolis23.fr/decheteries/)





## TRAVAUX



### Ce qui a été réalisé :

- réfection de la pelouse de la cour d'école
- finalisation de l'installation d'un mobilier de jeu extérieur à l'école et de jeux dans la cour
- Nouvelle réfection de la plateforme de la déchèterie verte

### Ce qui est prévu :

- réfection du portail de la mairie-école
- réfection du grillage et de la rembarde de la cour de l'école
- réfection de l'éclairage public en LED pour le village de Monbut et le quartier de la Gare
- enrochement suite à un affaissement Route du Mas
- canalisation des eaux pluviales au bas du chemin de Combelérat

### Déchèterie verte communale

La commune met à disposition à Mériquet (route du terrain de moto) un emplacement pour y déposer les déchets « verts ».

Celui-ci est réservé exclusivement aux habitants de la commune et uniquement pour les déchets verts, type pelouses, tailles de haies, petits branchages, etc... Pour les déchets végétaux plus importants, une demande devra être faite en mairie.

Il appartient à chacun d'être vigilant au respect de cet environnement ! Des abus avérés et le non-respect de ces règles, pourraient entraîner la fermeture définitive de ce site.

Pour sécuriser et faciliter son utilisation, la plateforme a été renforcée et réhaussée. Une barrière permet désormais d'accéder au site pour les dépôts importants.



## LES ASSOCIATIONS ONT LA PAROLE ...

### LE CLUB D'OR ET D'ARGENT

C'est le regroupement, pour les habitants plus âgés et expérimentés, des communes de La Brionne et St Léger.

Ses objectifs sont d'organiser le partage des moments de convivialité et d'échanges mais aussi de voyager, de s'amuser, ... donc de prendre du bon temps.

Le club comporte environ 70 adhérents sur les 2 communes (mais peu sur la nôtre !!), les frais d'adhésion sont de 18€ par an auxquels peut s'ajouter 12€ pour les anniversaires. En effet, tous les 2 mois (selon un calendrier défini) les membres se réunissent pour fêter les anniversaires autour de tables, de boissons et de danses.

Diverses manifestations sont organisées tout au long de l'année, voici pour 2022 :

- Dimanche 15 mai : Thé dansant Jérôme et Aurélie Arnaud
- Samedi 21 mai : Repas de printemps
- Dimanche 17 juillet : Thé dansant Dominique et Stéphane Floquet
- Dimanche 11 septembre : Thé dansant Sébastien Perrin
- Dimanche 9 octobre : Thé dansant Bernard Rual
- Samedi 5 novembre : Repas d'automne
- Jeudi 15 décembre : Bûche

Un voyage d'une journée est prévu, d'autres pourront être choisis ... De même d'autres activités pourraient voir le jour, selon les idées et souhaits émis. Le mieux, c'est d'en parler. Aussi, poussez la porte du club !

**Pour tous renseignements, contactez Serge RAYNAUD, Président, au 05.55.52.78.51**

## INFORMATIONS UTILES

### SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de la mairie est ouvert de 8h à 12h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 13h30 à 17h30 les mardis.

Téléphone : 05.55.80.25.15 ; Mail : [mairie.labrionne@orange.fr](mailto:mairie.labrionne@orange.fr)



### COMMUNICATION

Inscrivez-vous à l'adresse mail de la commune pour recevoir nos communications par mail : [mairie.labrionne@orange.fr](mailto:mairie.labrionne@orange.fr)